

219C1344
FR0010526814-FS0729

5 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUPERSONIC IMAGINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2019, la société Andera Partners¹ (anciennement dénommée Edmond de Rothschild Investment Partners) (374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUPERSONIC IMAGINE et ne plus aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SUPERSONIC IMAGINE.

¹ Contrôlée par Montalivet Investment Managers. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.